

## PROGRAMME

# Individualisation des frais de chauffage

REF : COP-058

### CONTEXTE

Dans un contexte de hausse du coût de l'énergie, de nombreux copropriétaires s'interrogent sur l'opportunité ou non de procéder à l'individualisation des frais de chauffage. Or, ce dispositif est obligatoire depuis de nombreuses années mais son application demeure minoritaire, les copropriétaires n'en voyant pas forcément l'intérêt. Par ailleurs sa mise en place peut être complexe et susciter des interrogations.

Les textes : Art. L. 174-2, L. 185-1 et suivants, R. 174-1 et suivants CCH, arrêté du 26 août 2012, art. 24-9 Loi du 10 juillet 1965.

Intervenant : David Rodrigues, juriste spécialisé en copropriété.

Lien site boutique : <https://urlz.fr/oV0k>

### Durée

3.00 heures (0.50 jours)

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectif(s) pédagogique(s)

- - Être capable de connaître la réglementation relative à l'individualisation des frais de chauffage et de calculer et répartir les charges de chauffage suite à l'individualisation

### Contenu de la formation

- Objectifs poursuivis par l'individualisation des frais de chauffage
- Évolution de la réglementation : de l'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie à l'obligation d'individualiser les frais de chauffage
- Les appareils à installer : compteur d'énergie thermique, répartiteurs de frais de chauffage et robinets thermostatiques
- Les immeubles concernés par l'individualisation des frais de chauffage
  - Principe
  - Exceptions : impossibilités techniques et absence de rentabilité (présentation de la méthode de calcul)
  - Réalisation d'une note justificative en cas d'absence de mise en place de l'individualisation des frais de chauffage
- La répartition des frais de chauffage : frais de combustibles et autres frais
- Individualisation des frais de chauffage et plan pluriannuel de travaux
- Le vote en assemblée générale : documents à joindre et majorité applicable
- La modification du règlement de copropriété
- Sanctions en l'absence d'individualisation des frais de chauffage

## Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



### Profils des apprenants

- Administrateur de biens, syndic, gestionnaire de copropriétés

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Organisation de la formation

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

#### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

#### Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

#### Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

### [Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

### [Livret d'accueil participant](#)